

du pays en fait de transport sont satisfaits avec efficacité et discernement. L'incapacité de l'opposition à critiquer ces nombreux programmes fait ressortir on ne peut mieux les réalisations du gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dean Whiteway (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pu m'empêcher d'être un peu amusé par les paroles du ministre concernant l'unité politique au sein du parti conservateur. Je me demande si le ministre aimerait faire des commentaires au sujet des membres du comité permanent des transports et des communications, dont l'un est à la Chambre en ce moment. Au cours de nos délibérations dans l'Est du Canada, chaque membre s'est dissocié catégoriquement, aux fins du compte rendu, du principe du paiement par l'usager préconisé par le ministre, en disant qu'il était prêt à le répéter à la Chambre des communes et ailleurs. Je me demande si le ministre voudrait nous parler de l'unité au sein de son propre parti au sujet des politiques gouvernementales. Cela me semble plus pertinent que ce que le ministre voudrait faire passer pour une différence d'opinions ou d'analyses.

**Une voix:** Ce n'est pas vrai.

**M. Whiteway:** C'est vrai et je peux le prouver par le compte rendu. Il le démontre clairement.

● (1650)

**M. Paproski:** Rendormez-vous.

**M. Whiteway:** Invoquez le Règlement et faites cette accusation à voix haute. Ce n'est pas vrai et je peux prouver que vous avez tort.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Le député peut-il s'adresser à la présidence?

**M. Collenette:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Selkirk (M. Whiteway) a lancé une grave accusation sur le comportement de certains députés de mon parti. Le député de Restigouche (M. Harquail), le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) et le député de Saint-Jean-Lancaster étaient membres du comité qui s'est rendu dans les provinces de l'Atlantique la semaine dernière. A ma connaissance, et je n'ai pas lu le compte rendu des délibérations, aucun d'entre nous n'a tenu les propos que nous a prêtés le député dans son discours. Je lui demande de retirer ses paroles, car ce sont des sous-entendus injustes.

**M. Whiteway:** Monsieur l'Orateur, le député se trompe. Il ne s'agit pas de sous-entendus injustes. C'est en fait une accusation précise.

**M. Paproski:** Proposez votre démission si vous vous trompez.

**M. Whiteway:** Je ne fais que rapporter les faits et dès que j'en aurai l'occasion, je fournirai à la Chambre les preuves

nécessaires, d'après le compte rendu des délibérations du comité . . .

**M. Collenette:** Faites-le tout de suite.

**M. Whiteway:** Je ne les ai pas sous la main. Le député sait très bien que les procès-verbaux ne sont pas encore disponibles, monsieur l'Orateur.

**M. Collenette:** Ce n'est pas mon avis.

**M. Whiteway:** Ils ne sont pas encore imprimés.

**M. Collenette:** Comment le député en est-il si sûr?

**M. Whiteway:** Dès que j'aurai les preuves nécessaires, je les transmettrai au député et à la Chambre des communes.

**M. Collenette:** Par conséquent, ne lancez pas d'accusation.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Les deux députés sont en train de se lancer dans une discussion. Le député de Selkirk a la parole dans le but de faire un discours.

**M. Landers:** C'est vrai. Tenez-vous-en à votre texte.

**M. Whiteway:** Monsieur l'Orateur, cet après-midi je parlerai du transport urbain. Le ministre a passé la plus grande partie de ses vingt minutes à traiter de sujets étrangers au transport urbain. Les gouvernements du pays, aux paliers fédéral, provincial et municipal, ont dans leurs tiroirs des études représentant des millions de dollars sur le transport, qu'il s'agisse de plans à court ou à long terme pour la mise au point d'un réseau urbain rapide, doté de systèmes qui assureraient des aménagements nécessaires pour l'industrie, les affaires et les résidents. C'est un vaste problème qu'il est important d'étudier.

Le ministre semblait éviter de parler du transport urbain de manière précise. Il faut pourtant reconnaître que le transport urbain intéresse 75 p. 100 des Canadiens qui vivent dans les grandes villes, et notamment dans les trois métropoles de Toronto, Montréal et Vancouver, sans compter une dizaine d'autres villes canadiennes déjà étendues. D'ici 1990, 90 p. 100 au moins de la population canadienne vivra dans des centres urbains, détail que le ministre semble avoir négligé. Il n'a pas dit à la Chambre quels étaient les plans du gouvernement en matière de transport urbain. D'après les études démographiques de son ministère, l'avenir nous réserve une énorme concentration de l'industrie, de la population et de l'habitat dans quelques grands centres urbains, ce qui, bien entendu, aura de graves incidences sur la demande de terrains et sur l'infrastructure, écoles, aménagements récréatifs et transport notamment. Il nous faudra non seulement trouver des moyens de transport urbain rapide, mais aussi doter le pays d'un excellent réseau routier. Cette urbanisation aura également des incidences sur le prix de l'énergie et sur la qualité de la vie des habitants des grands centres. Je le répète d'ici 1990, c'est 90 p. 100 des Canadiens qui vivront dans les grandes villes.